

**CONSEIL SCOLAIRE CATHOLIQUE
DE DISTRICT DES GRANDES RIVIÈRES**

**RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT ET
ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS**

31 AOÛT 2016

CONSEIL SCOLAIRE CATHOLIQUE DE DISTRICT DES GRANDES RIVIÈRES

POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2015-2016

Président du Conseil

Roger Grégoire

Vice-président du Conseil

Langis Dion

Membres du Conseil

Denis Bélanger
Isabelle Charbonneau
Chantal Couture-Rancourt
Lynn Ouellette-Génier
Daniel Grzela
Bernard Laberge
Reynald Rivard
Paul St-Jean

Conseiller étudiant

Justin Gadoury

Directrice de l'éducation

Lorraine Presley

Agent / Agentes de supervision:

Région sud
Région nord
Région centre

Colinda Morin-Secord
Jérémie Lepage
Sylvie Petroski

Gérants / Gérantes:

Services financiers
Ressources humaines et des services d'appui
Installations scolaires
Secteur informatique

Mario Fillion
Julie Bisson
Karine Lafrenière
Richard Fecteau

Chefs:

Services pédagogiques maternelle à la 6^e année
Services pédagogiques 7^e à la 12^e année
Services à l'élève
Directeur de la politique d'aménagement
linguistique et des communications

Michelle Dubeau
Linda Dillon-Dupuis
Carol Mackey

Richard Loiselle

Contrôleuse des finances

Jessica Beaulieu-Levasseur

Responsable des opérations comptables et budgétaires

Stephen Ouellet



RAPPORT DE LA DIRECTION

Responsabilité de la direction quant aux états financiers consolidés

Les états financiers consolidés du Conseil scolaire catholique de district des Grandes Rivières sont la responsabilité de la direction de ce Conseil scolaire et ils ont été dressés conformément à la *Loi sur l'administration financière*, à la note de service 2004:B2 du ministère de l'Éducation de l'Ontario et aux exigences comptables du Règlement de l'Ontario 395/11 pris en vertu de la *Loi sur l'administration financière*, comme le précise la note 1 des états financiers consolidés, sauf en ce qui concerne les revenus des activités de financement des écoles.

La préparation des états financiers consolidés fait nécessairement appel à des estimations fondées sur le jugement de la direction, en particulier lorsque des opérations qui touchent la période comptable en cours ne peuvent pas être finalisées avec certitude avant de futures périodes.

La direction du Conseil dispose de mécanismes de contrôle interne destinés à fournir l'assurance raisonnable que les actifs sont protégés, que les opérations effectuées sont autorisées et enregistrées dans le respect des exigences législatives et réglementaires, et qu'une information financière fiable est en tout temps disponible aux fins de l'établissement des états financiers consolidés. Ces mécanismes sont soumis à la surveillance et à l'évaluation de la direction.

Le comité de vérification du Conseil se réunit avec la direction et les auditeurs indépendants pour examiner les états financiers consolidés et discuter de toute question importante touchant la présentation des données financières ou le contrôle interne avant l'approbation par le Conseil des états financiers consolidés.

Les états financiers consolidés ont été audités par Collins Barrow Gagné Gagnon Bisson Hébert, auditeurs indépendants nommés par le Conseil. Le rapport de l'auditeur indépendant décrit les responsabilités des auditeurs, l'étendue de leur examen et leur opinion relative aux états financiers consolidés du Conseil auxquels il est joint et leur opinion relative à ces derniers.


Directrice de l'éducation et secrétaire-trésorière

Le 22 novembre 2016


Gérant des services financiers

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

À l'attention des conseillères et conseillers scolaires du
Conseil scolaire catholique de district des Grandes Rivières

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés ci-après du Conseil scolaire catholique de district des Grandes Rivières, lesquels incluent l'état consolidé de la situation financière au 31 août 2016, de même que l'état consolidé des résultats, l'état consolidé de l'évolution de la dette nette et l'état consolidé des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation de ces états financiers consolidés conformément à la méthode de comptabilité décrite dans la note 1, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers consolidés, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en oeuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations contenus dans les états financiers consolidés. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives résultant de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne inhérent à la préparation des états financiers consolidés, afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation des états financiers consolidés.

... 2

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Justification de l'opinion avec réserve

Comme de nombreux conseils scolaires, chaque école encaisse les revenus des activités de financement qu'elle effectue pendant tout l'exercice. Malgré les procédures mises en place et les vérifications annuelles par le Conseil, il nous est impossible de vérifier de façon satisfaisante l'exhaustivité de ces revenus étant donné les nombreuses transactions en argent comptant. Par conséquent, notre audit de ces revenus a été limité aux montants inscrits dans les registres des écoles et nous n'avons pas pu déterminer si des ajustements devraient être apportés aux revenus des activités de financement scolaire, au surplus annuel, aux flux de trésorerie des activités de financement scolaire et à la situation financière nette.

Opinion avec réserve

À notre avis, à l'exception des effets possibles de la situation décrite dans le paragraphe de la justification de l'opinion avec réserve, les états financiers consolidés du Conseil scolaire catholique de district des Grandes Rivières donnent dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de l'état consolidé de la situation financière du Conseil scolaire catholique de district des Grandes Rivières pour l'exercice se terminant le 31 août 2016 ainsi que l'état consolidé des résultats d'exploitation, de l'état consolidé du changement de la dette nette et de l'état consolidé des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément à la méthode de comptabilité décrite dans la note 1 de ces états financiers consolidés.

Méthode de comptabilité

Sans pour autant modifier notre opinion, nous attirons l'attention des lecteurs sur la note 1 des états financiers consolidés, qui décrit la méthode de comptabilité appliquée pour préparer ces derniers et les différences importantes entre ces derniers et les normes comptables du secteur public canadien.

Collins Barrow Gagné Gagnon Bisson Hébert

Comptables professionnels agréés
Comptables publics licenciés
Le 22 novembre 2016

CONSEIL SCOLAIRE CATHOLIQUE DE DISTRICT DES GRANDES RIVIÈRES

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

31 AOÛT 2016

État consolidé de la situation financière	1
État consolidé des résultats	2
État consolidé de l'évolution de la dette nette	3
État consolidé des flux de trésorerie	4
Notes afférentes aux états financiers consolidés	5 - 26

**CONSEIL SCOLAIRE CATHOLIQUE
DE DISTRICT DES GRANDES RIVIÈRES**


ÉTAT CONSOLIDÉ DE LA SITUATION FINANCIÈRE

31 AOÛT 2016

	2016	2015
ACTIF FINANCIER		
Liquidités	16 660 342 \$	17 466 884 \$
Comptes débiteurs (note 2)	4 290 231	3 657 373
Comptes débiteurs - Province de l'Ontario - Immobilisations approuvées (note 3)	<u>20 450 735</u>	<u>17 122 779</u>
	<u>41 401 308</u>	<u>38 247 036</u>
PASSIF		
Comptes créditeurs et charges à payer (note 5)	7 687 116	4 675 835
Revenus reportés (note 6)	4 612 268	4 630 648
Apports en capital reportés (note 7)	76 349 779	72 192 355
Créances sur débetures nettes et prêts pour immobilisations (note 8)	16 918 480	17 642 023
Prestations de retraite et autres avantages sociaux futurs des employés (note 9)	<u>4 041 018</u>	<u>4 422 079</u>
	<u>109 608 661</u>	<u>103 562 940</u>
DETTE NETTE	<u>(68 207 353)</u>	<u>(65 315 904)</u>
ACTIF NON FINANCIER		
Frais payés d'avance (note 10)	597 677	118 988
Immobilisations corporelles (note 11)	<u>82 624 519</u>	<u>79 593 566</u>
	<u>83 222 196</u>	<u>79 712 554</u>
SURPLUS ACCUMULÉ (note 12)	<u>15 014 843 \$</u>	<u>14 396 650 \$</u>

OBLIGATIONS CONTRACTUELLES ET ÉVENTUALITÉS (note 17)

Au nom du Conseil:


Président du Conseil


Directrice de l'éducation et secrétaire-trésorière

CONSEIL SCOLAIRE CATHOLIQUE DE DISTRICT DES GRANDES RIVIÈRES

ÉTAT CONSOLIDÉ DES RÉSULTATS

EXERCICE TERMINÉ LE 31 AOÛT 2016

	2016 Budget	2016 Réel	2015 Réel
REVENUS			
Impôts fonciers	11 509 154 \$	11 870 582 \$	11 285 855 \$
Subventions générales provinciales	88 992 950	88 269 600	89 505 472
Subventions provinciales - autres	2 585 930	2 200 462	2 258 573
Autres revenus - conseils scolaires	139 017	136 006	131 733
Autres revenus provenant d'autres sources	1 024 701	2 225 868	2 320 715
Revenus d'intérêts	143 000	127 467	145 874
Amortissement des apports en capital reportés (note 7)	4 434 610	4 753 429	4 323 620
Fonds générés par les écoles (note 14)	3 600 000	3 782 643	3 715 892
Apports en capital liés à la perte sur aliénation d'immobilisations corporelles (note 7)	-	345 062	431 978
	<u>112 429 362</u>	<u>113 711 119</u>	<u>114 119 712</u>
DÉPENSES			
Enseignement	78 578 948	77 829 329	76 423 104
Administration	4 046 447	4 451 075	4 031 979
Transport	7 072 582	7 106 726	6 828 005
Installations destinées aux élèves	16 988 593	17 248 694	17 202 718
Autres dépenses	1 961 219	2 659 018	2 165 283
Fonds générés par les écoles (note 14)	3 600 000	3 798 084	3 619 227
	<u>112 247 789</u>	<u>113 092 926</u>	<u>110 270 316</u>
SURPLUS ANNUEL	181 573	618 193	3 849 396
SURPLUS ACCUMULÉ AU DÉBUT DE L'EXERCICE	<u>14 396 650</u>	<u>14 396 650</u>	<u>10 547 254</u>
SURPLUS ACCUMULÉ À LA FIN DE L'EXERCICE (note 12)	<u>14 578 223 \$</u>	<u>15 014 843 \$</u>	<u>14 396 650 \$</u>

**CONSEIL SCOLAIRE CATHOLIQUE
DE DISTRICT DES GRANDES RIVIÈRES**

ÉTAT CONSOLIDÉ DE L'ÉVOLUTION DE LA DETTE NETTE

EXERCICE TERMINÉ LE 31 AOÛT 2016

	2016	2015
SURPLUS ANNUEL	618 193 \$	3 849 396 \$
ACTIVITÉS DES IMMOBILISATIONS		
Acquisition d'immobilisations corporelles (note 11)	(8 467 794)	(7 344 497)
Amortissement des immobilisations corporelles (note 11)	5 090 779	4 723 086
Perte sur aliénation d'immobilisations corporelles	321 061	378 941
Produit sur aliénation d'immobilisations corporelles	25 001	57 878
Gain sur disposition d'actif alloué aux revenus reportés	-	(4 841)
	<u>(3 030 953)</u>	<u>(2 189 433)</u>
ACTIVITÉS D'ACTIF NON FINANCIER - AUTRE		
Acquisition de frais payés d'avance	(478 689)	-
Utilisation des frais payés d'avance	-	36 190
	<u>(478 689)</u>	<u>36 190</u>
CHANGEMENT DE LA DETTE NETTE	(2 891 449)	1 696 153
DETTE NETTE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	<u>(65 315 904)</u>	<u>(67 012 057)</u>
DETTE NETTE À LA FIN DE L'EXERCICE	<u>(68 207 353) \$</u>	<u>(65 315 904) \$</u>

**CONSEIL SCOLAIRE CATHOLIQUE
DE DISTRICT DES GRANDES RIVIÈRES**

ÉTAT CONSOLIDÉ DES FLUX DE TRÉSORERIE

EXERCICE TERMINÉ LE 31 AOÛT 2016

	2016	2015
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Surplus annuel	618 193 \$	3 849 396 \$
Postes ne comportant aucun mouvement d'encaisse:		
Amortissement des immobilisations corporelles	5 090 779	4 723 086
Gain sur disposition d'actif alloué aux revenus reportés	-	(4 841)
Perte sur aliénation d'immobilisations corporelles	321 061	378 941
Amortissement des apports en capital reportés	(4 753 429)	(4 323 620)
Autres sources (utilisations) d'encaisse:		
Diminution (augmentation) des comptes débiteurs	(632 858)	624 286
Augmentation (diminution) des comptes créditeurs et des charges à payer	3 011 281	(1 050 935)
Augmentation (diminution) des revenus reportés - fonctionnement	129 331	(534 769)
Diminution des prestations de retraite et autres avantages sociaux futurs des employés	(381 061)	(264 653)
Augmentation (diminution) des frais payés d'avance	(478 689)	36 190
	<u>2 924 608</u>	<u>3 433 081</u>
OPÉRATIONS LIÉES AUX IMMOBILISATIONS		
Produits de la vente d'immobilisations corporelles	25 001	57 878
Flux de trésorerie servant à l'acquisition d'immobilisations corporelles	(8 467 794)	(7 344 497)
	<u>(8 442 793)</u>	<u>(7 286 619)</u>
FINANCEMENT		
Dette remboursée	(723 543)	(688 632)
Diminution (augmentation) des comptes débiteurs - Province de l'Ontario - immobilisations approuvées	(3 327 956)	253 872
Augmentation des apports en capital reportés	8 910 853	7 938 805
Augmentation (diminution) des revenus reportés - immobilisations	(147 711)	285 813
	<u>4 711 643</u>	<u>7 789 858</u>
CHANGEMENT DANS LES LIQUIDITÉS	(806 542)	3 936 320
LIQUIDITÉS AU DÉBUT DE L'EXERCICE	<u>17 466 884</u>	<u>13 530 564</u>
LIQUIDITÉS À LA FIN DE L'EXERCICE	<u>16 660 342 \$</u>	<u>17 466 884 \$</u>

CONSEIL SCOLAIRE CATHOLIQUE DE DISTRICT DES GRANDES RIVIÈRES

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

31 AOÛT 2016

1. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

La direction a préparé les états financiers consolidés en appliquant la méthode de comptabilité décrite ci-après.

a) *Référentiel comptable*

Ces états financiers consolidés ont été préparés conformément à la *Loi sur l'administration financière*, à la note de service 2004:B2 du ministère de l'Éducation de l'Ontario et des exigences comptables du Règlement de l'Ontario 395/11 pris en vertu de la *Loi sur l'administration financière*.

La *Loi sur l'administration financière* exige que les états financiers consolidés soient dressés conformément aux normes comptables définies par le ministère compétent de la province de l'Ontario. Une directive a été communiquée par le ministère de l'Éducation de l'Ontario dans la note de service 2004:B2 en vertu de laquelle les conseils doivent adopter les normes comptables du secteur public canadien à partir de leur exercice se terminant le 31 août 2004. La note précise également que la loi est susceptible de modifier l'application de ces normes.

En 2011, le gouvernement a adopté le Règlement de l'Ontario 395/11 de la *Loi sur l'administration financière*. Le Règlement exige que les contributions reçues ou recevables aux fins de l'acquisition ou du développement d'un actif d'immobilisations corporelles amortissable aux fins de la prestation de services et les contributions sous forme d'actifs d'immobilisations corporelles aux fins de la prestation de services soient déclarés comme des apports de capital reportés dans l'état des résultats pendant les périodes durant lesquelles ces immobilisations sont utilisées pour la prestation de services au même taux que celui utilisé pour constater leur amortissement. De plus, le Règlement exige que si la valeur comptable nette d'une immobilisation corporelle amortissable est réduite pour toute autre raison que l'amortissement, l'entité constate une réduction proportionnelle des apports en capital reportés et une augmentation proportionnelle du revenu. Pour les conseils scolaires de l'Ontario, ces contributions sont les paiements de transfert du gouvernement, les apports grevés d'affectation d'origine externe et, autrefois, les recettes de l'impôt foncier.

Les conventions comptables imposées par le Règlement de l'Ontario 395/11 sont nettement différentes des exigences des normes comptables du secteur public canadien en vertu desquelles

- les paiements de transfert du gouvernement non assortis d'une règle créant un passif doivent être constatés comme revenus par le bénéficiaire, sous réserve de l'approbation de l'auteur du transfert et du respect des critères d'admissibilité, conformément au chapitre SP3410 des normes comptables du secteur public;
- les apports grevés d'affectation d'origine externe doivent être constatés comme revenus durant la période pendant laquelle ils sont utilisés dans le ou les buts spécifiés, conformément au chapitre SP3100 des normes comptables du secteur public;
- les revenus tirés d'impôts fonciers doivent être constatés comme revenus lorsqu'ils ont été reçus ou sont recevables, conformément au chapitre SP3510 des normes comptables du secteur public.

CONSEIL SCOLAIRE CATHOLIQUE DE DISTRICT DES GRANDES RIVIÈRES

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

31 AOÛT 2016

1. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (SUITE)

a) *Référentiel comptable (suite)*

Par conséquent, le revenu constaté dans l'état des résultats et certains revenus reportés et apports en capital reportés seraient enregistrés différemment en vertu des normes comptables du secteur public canadien.

b) *Périmètre comptable*

Les états financiers consolidés reflètent les actifs, passifs, revenus et dépenses du périmètre comptable. Le périmètre comptable englobe toutes les organisations qui doivent rendre compte de leur gestion financière et de l'administration de leurs ressources au Conseil et qui sont soumises à l'autorité de ce dernier.

Les fonds générés par les écoles, y compris les actifs, passifs, revenus et dépenses des différentes organisations qui existent au niveau scolaire et qui sont soumises à l'autorité du Conseil, sont reflétés dans les états financiers consolidés.

Entité consolidée: Fonds générés par les écoles

Les opérations entre les services et entre les organisations, de même que leurs soldes respectifs sont éliminés.

c) *Fonds en fiducie*

Les fonds en fiducie et leurs opérations connexes qu'administre le Conseil ne relèvent pas de son autorité et conséquemment, ils ne sont pas inclus dans les états financiers consolidés.

d) *Liquidités*

Les liquidités englobent l'encaisse.

e) *Revenus reportés*

Certains montants sont reçus en vertu d'une loi, d'un règlement ou d'une entente et ne peuvent être utilisés qu'aux fins de programmes, de services ou d'opérations spécifiques. Ces montants sont constatés comme revenus pour l'exercice au cours duquel les dépenses connexes sont engagées ou les services offerts.

CONSEIL SCOLAIRE CATHOLIQUE DE DISTRICT DES GRANDES RIVIÈRES

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

31 AOÛT 2016

1. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (SUITE)

f) Apports en capital reportés

Les contributions reçues ou recevables aux fins de l'acquisition ou du développement d'un actif d'immobilisations corporelles amortissable aux fins de la prestation de services ou toute contribution sous forme d'actif d'immobilisation corporelle reçue ou recevable aux fins de la prestation de services sont déclarées comme des apports de capital reporté, conformément au Règlement de l'Ontario 395/11 pris en vertu de la *Loi sur l'administration financière*. Ces montants sont déclarés comme des revenus au même taux que celui utilisé pour constater leur amortissement. Les comptes suivants appartiennent à cette catégorie:

- les paiements de transfert du gouvernement reçus ou recevables aux fins d'immobilisation;
- les autres apports grevés d'affectation reçus ou recevables aux fins d'immobilisation;
- les revenus tirés d'impôts fonciers qui servaient autrefois à financer des immobilisations.

g) Prestations de retraite et autres avantages sociaux futurs

Le Conseil offre des prestations de retraite déterminées et d'autres avantages sociaux futurs à certains groupes d'employés. Ces prestations incluent les prestations de retraite, d'assurance-vie, d'assurance-maladie et d'assurance dentaire, les gratifications de retraite, les indemnités pour accidents du travail et les prestations d'invalidité de longue durée. Le Conseil scolaire a adopté les principes énoncés ci-après relativement à la comptabilisation de ces prestations.

- i) Les coûts des régimes de retraite auto-assurés et des autres régimes d'avantages sociaux futurs sont établis par calcul actuariel fondé sur les meilleures estimations de la direction relatives à la progression des salaires, la valeur des jours de maladie accumulés à la retraite, à l'évolution des coûts de l'assurance et des soins de santé, les taux de rétablissement des personnes en congé d'invalidité, aux taux d'inflation à long terme et aux taux d'escompte. Le calcul actuariel des gratifications de retraite est fondé sur le salaire d'un employé, sur ses jours de congé de maladie accumulés et sur ses années de service en date du 31 août 2012, ainsi que sur les meilleures estimations de la direction relatives au taux d'escompte. Tous les gains ou pertes actuariels dus aux changements du taux d'escompte seront amortis sur la durée moyenne estimée du reste de la carrière d'un groupe d'employés.

En ce qui concerne les prestations de retraite et autres avantages sociaux auto-assurés dont les droits sont acquis ou accumulés pour les périodes de service fournies par les employés, comme les gratifications de retraite et les prestations d'assurance-vie et de soins de santé pour les retraités, leur coût est déterminé par calcul actuariel selon la méthode des prestations projetées puis ramenées au prorata des périodes de service. Selon cette méthode, les coûts des prestations sont constatés sur le nombre estimatif moyen des années de service d'un groupe d'employés.

CONSEIL SCOLAIRE CATHOLIQUE DE DISTRICT DES GRANDES RIVIÈRES

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

31 AOÛT 2016

1. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (SUITE)

g) *Prestations de retraite et autres avantages sociaux futurs (suite)*

En ce qui concerne les obligations relatives aux prestations auto-assurées qui découlent d'événements particuliers survenant de temps à autre, telles que les obligations applicables aux indemnités d'accident du travail ou d'invalidité de longue durée, aux prestations d'assurance-vie et d'assurance-maladie pour les personnes qui sont en congé d'invalidité, le coût est constaté immédiatement à l'égard de la période durant laquelle ces événements surviennent. L'ensemble des pertes et des gains actuariels liés à ces prestations sont constatés immédiatement au cours de ladite période.

- ii) Les coûts des régimes de retraite à employeurs multiples offrant des prestations déterminées, comme les pensions du Régime de retraite des employés municipaux de l'Ontario, équivalent aux cotisations de l'employeur prévues par le régime au cours de la période.
- iii) Les coûts des prestations assurées équivalent à la quote-part de l'employeur des primes d'assurance dues pour la protection des employés durant la période.

h) *Immobilisations corporelles*

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût historique, moins les amortissements cumulés. Le coût historique d'un actif comprend les montants qui sont directement attribuables à son acquisition, à sa construction ou son amélioration, ainsi que les intérêts liés à son financement durant sa construction, le cas échéant. En l'absence de documents relatifs au coût historique, d'autres méthodes ont été utilisées pour estimer ces coûts et les amortissements cumulés.

Les locations-acquisitions dans le cadre desquelles un bailleur transfère en substance tous les avantages et les risques inhérents à la propriété de l'actif sont comptabilisées comme étant des immobilisations corporelles louées. Tous les autres contrats de location sont comptabilisés comme étant des contrats de location-exploitation et les paiements connexes sont imputés aux dépenses à mesure que celles-ci sont engagées.

Les immobilisations corporelles, à l'exception des terrains, sont amorties selon la méthode linéaire et en fonction de leur durée de vie estimative comme suit :

Immobilisations	Durée de vie utile estimative
Améliorations de terrains	15 années
Bâtiments et améliorations des bâtiments	40 années
Structures mobiles	20 années
Mobilier	10 années
Équipement	5, 10 et 15 années
Matériel informatique	5 années
Logiciels informatique	5 années
Véhicules	5 années

CONSEIL SCOLAIRE CATHOLIQUE DE DISTRICT DES GRANDES RIVIÈRES

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

31 AOÛT 2016

1. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (SUITE)

h) Immobilisations corporelles (suite)

Les projets de construction en cours, de même que les immobilisations qui ont engendré des coûts avant leur acquisition ou leur construction, ne sont pas amortis tant qu'ils ne sont pas mis en service.

Les terrains définitivement mis hors service et conservés en attendant leur revente sont comptabilisés au coût ou à leur valeur de réalisation nette, selon le moindre de ces deux montants. Le coût d'un terrain englobe les montants consacrés aux améliorations visant à le préparer pour le vendre ou le viabiliser. Les bâtiments définitivement mis hors service et destinés à la vente ne sont plus amortis; ils sont comptabilisés soit à leur valeur comptable, soit à leur valeur réalisable nette, selon celle des deux qui est la moindre. Les immobilisations qui répondent au critère de ce qui constitue un actif financier sont reclassées sur l'état consolidé de la situation financière comme « actifs destinés à la vente ».

Les oeuvres d'art et les biens culturels et historiques ne sont pas comptabilisés parmi les actifs dans les présents états financiers consolidés.

i) Paiements de transfert

Les paiements de transfert du gouvernement, qui incluent des subventions législatives, sont comptabilisés dans les états financiers consolidés au cours de la période pendant laquelle surviennent les événements qui donnent lieu à ces paiements, à la condition que ces derniers soient autorisés, que les critères d'admissibilité auxdits paiements aient été respectés et qu'une estimation raisonnable de leur montant soit possible. Si les paiements de transfert du gouvernement contiennent des clauses qui donnent lieu à un élément de passif, ils sont reportés et constatés comme recettes lorsque les conditions sont remplies.

Les paiements de transfert du gouvernement destinés à financer des immobilisations sont reportés conformément au Règlement 395/11, comptabilisés comme apports en capital reportés (ACR) et sont constatés comme revenus dans l'état financier consolidé des résultats au même taux et pendant les mêmes périodes d'amortissement de l'actif.

CONSEIL SCOLAIRE CATHOLIQUE DE DISTRICT DES GRANDES RIVIÈRES

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

31 AOÛT 2016

1. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (SUITE)

j) Revenu de placements

Le revenu de placements est comptabilisé comme recette durant la période au cours de laquelle il est réalisé.

Lorsque le gouvernement à l'origine du financement ou une loi pertinente l'exige, le revenu de placements réalisé sur des fonds grevés d'affectations externes, notamment concernant les installations destinées aux élèves, les redevances d'aménagement scolaires et l'éducation de l'enfance en difficulté, est ajouté aux soldes des revenus reportés correspondants.

k) Dette à long terme

La dette à long terme est comptabilisée nette des soldes des fonds d'amortissement connexes.

l) Montants budgétés

Des montants budgétés, tirés du budget approuvé par les conseillères et conseillers scolaires, sont fournis à des fins de comparaison. Le budget approuvé par les conseillères et conseillers scolaires est établi selon le modèle de financement des conseils scolaires prescrit par le gouvernement provincial. Il est utilisé pour gérer les dépenses de programme conformément aux lignes directrices du modèle de financement.

m) Utilisation d'estimations

L'établissement des états financiers consolidés en conformité avec la méthode de comptabilité décrite dans la note 1a) exige que la direction énonce des estimations et des hypothèses qui affectent aussi bien les montants comptabilisés des actifs et des passifs et la divulgation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers consolidés, que les montants comptabilisés des revenus et des charges au cours de l'exercice. Les comptes soumis à un important degré d'estimations incluent les charges courues, les impôts fonciers à recevoir, les immobilisations corporelles, l'amortissement, les prestations de retraite et les apports en capital reportés. Il se peut que les résultats réels diffèrent de ces estimations.

n) Recettes de l'impôt foncier

Selon les normes comptables du secteur public, l'entité qui détermine et établit le taux d'impôt comptabilise les recettes dans les états financiers, qui dans le cas du Conseil, est la province de l'Ontario. Par conséquent, les recettes de l'impôt foncier reçues des municipalités sont comptabilisées dans le cadre des subventions générales de la province et sont présentées sur une ligne séparée dans l'état consolidé des résultats.

CONSEIL SCOLAIRE CATHOLIQUE DE DISTRICT DES GRANDES RIVIÈRES

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

31 AOÛT 2016

2. COMPTES DÉBITEURS

	2016	2015
Autres conseils scolaires	120 857 \$	56 190 \$
Divers	686 034	315 450
Gouvernement du Canada	1 087 696	866 631
Impôts fonciers à recevoir	2 247 949	2 310 171
Province de l'Ontario	147 695	108 931
	4 290 231 \$	3 657 373 \$

3. COMPTES DÉBITEURS - PROVINCE DE L'ONTARIO

La province de l'Ontario (« la province ») a remplacé le financement variable des immobilisations par une subvention ponctuelle de soutien de la dette en 2009-2010. Le Conseil scolaire catholique de district des Grandes Rivières a reçu une subvention ponctuelle pour couvrir ses emprunts pour immobilisations au 31 août 2010 corroborés par les programmes d'immobilisations existants. Le Conseil reçoit cette subvention en numéraire pendant la période résiduelle des instruments d'emprunt pour immobilisations existants. Il se peut que le Conseil reçoive par ailleurs des subventions annuelles destinées à financer leurs programmes d'immobilisations qui seraient dans ce cas, elles aussi reflétées dans ce compte débiteur.

Au 31 août 2016, le Conseil a un compte débiteur de la province de 20 450 735 \$ (2015 - 17 122 779 \$) relatif aux subventions pour immobilisations.

4. EMPRUNTS TEMPORAIRES

La marge de crédit est sans garantie et porte intérêt au taux préférentiel. La limite de la marge de crédit est de 10 000 000 \$ avec un solde disponible au 31 août 2016 de 10 000 000 \$ (2015 - 10 000 000 \$).

CONSEIL SCOLAIRE CATHOLIQUE DE DISTRICT DES GRANDES RIVIÈRES

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

31 AOÛT 2016

5. COMPTES CRÉDITEURS ET CHARGES À PAYER

	2016	2015
Autres conseils scolaires	203 875 \$	212 319 \$
Fournisseurs	4 920 304	3 398 562
Frais courus	43 775	43 139
Gouvernement du Canada	6 551	5 991
Intérêts courus sur le passif à long terme non échu	195 328	203 087
Liés à la paie	1 093 737	592 575
Province de l'Ontario	1 223 546	220 162
	7 687 116 \$	4 675 835 \$

6. REVENUS REPORTÉS

Tout revenu reçu et mis de côté à des fins précises prévues par une loi, un règlement ou une entente est inclus parmi les revenus reportés et comptabilisé dans l'état consolidé de la situation financière.

Au 31 août 2016, le revenu mis de côté à des fins précises prévues par une loi, un règlement ou une entente et inclus dans les revenus reportés incluait ce qui suit:

	Solde au 31 août 2015	Revenu grevé d'une affectation externe et contribu- tions reçues	Revenu constaté pour la période	Transfert aux ACR associés aux dépenses antérieures	Transfert aux ACR	Solde au 31 août 2016
Subventions générales	-	\$ 11 891 483	\$ (11 891 483)	-	-	-
Subventions spéciales:						
- fonctionnement	2 184 135	108 384	(9 053)	-	-	2 283 466
- autres	95 000	30 000	-	-	-	125 000
Subventions générales						
- immobilisations	1 791 758	6 578 437	(2 357 726)	(1 068 592)	(3 046 677)	1 897 200
Produits d'aliénation						
- bâtiment administratif	45 000	1	-	-	-	45 001
Produits d'aliénation						
- bâtiments scolaires	514 755	25 000	-	-	(278 154)	261 601
Total des revenus reportés	4 630 648 \$	18 633 305 \$	(14 258 262) \$	(1 068 592) \$	(3 324 831) \$	4 612 268 \$

CONSEIL SCOLAIRE CATHOLIQUE DE DISTRICT DES GRANDES RIVIÈRES

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

31 AOÛT 2016

7. APPORTS EN CAPITAL REPORTÉS

Les apports en capital reportés sont les subventions et contributions reçues aux fins de l'acquisition d'un actif d'immobilisations corporelles amortissable, conformément au Règlement de l'Ontario 395/11 et dépensées à la fin de l'exercice. Ces montants sont amortis selon la durée de la vie utile des immobilisations en question.

	2016	2015
Solde au début	72 192 355 \$	68 577 170 \$
Apports en capital pour immobilisations ajoutés durant l'exercice	8 187 323	7 302 191
Amortissement constaté pour la période	(4 753 429)	(4 323 620)
Transferts des revenus reportés associés aux dépenses antérieures	1 068 592	1 068 592
Aliénations d'immobilisations	(345 062)	(431 978)
Solde à la fin	76 349 779 \$	72 192 355 \$

8. CRÉANCES SUR DÉBENTURES NETTES ET PRÊTS POUR IMMOBILISATIONS

La dette sous forme de débentures et d'emprunts pour immobilisations comptabilisées dans l'état consolidé de la situation financière comprend les éléments suivants:

	2016	2015
Corpfinance International Limited, effets à payer, remboursables par versements mensuels de 39 055 \$ incluant les intérêts au taux de 5,77 %, échoit en décembre 2027	3 892 872 \$	4 129 602 \$
Office ontarien de financement, effets à payer, remboursables par versements semi-annuels de 211 456 \$ incluant les intérêts au taux de 4,9 %, échoit en mars 2033	4 803 159	4 984 042
Office ontarien de financement, effets à payer, remboursables par versements semi-annuels de 170 111 \$, incluant les intérêts au taux de 4,56 %, échoit en novembre 2031	3 751 758	3 915 285

**CONSEIL SCOLAIRE CATHOLIQUE
DE DISTRICT DES GRANDES RIVIÈRES**

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

31 AOÛT 2016

8. CRÉANCES SUR DÉBENTURES NETTES ET PRÊTS POUR IMMOBILISATIONS (SUITE)

	<u>2016</u>	<u>2015</u>
Office ontarien de financement, effets à payer, remboursables par versements semi-annuels de 58 999 \$, incluant les intérêts au taux de 5,06 %, échoit en mars 2034	1 374 742	1 421 372
Office ontarien de financement, effets à payer, remboursables par versements semi-annuels de 32 561 \$, incluant les intérêts au taux de 4,83 %, échoit en mars 2036	824 525	848 909
Office ontarien de financement, effets à payer, remboursables par versements semi-annuels de 65 812 \$, incluant les intérêts au taux de 3,56 %, échoit en mars 2037	1 922 666	1 984 122
Office ontarien de financement, effets à payer, remboursables par versements semi-annuels de 9 511 \$, incluant les intérêts au taux de 3,8 %, échoit en mars 2038	280 590	288 719
Office ontarien de financement, effets à payer, remboursables par versements semi-annuels de 2 292 \$, incluant les intérêts au taux de 4 %, échoit en mars 2039	<u>68 168</u>	<u>69 972</u>
	<u>16 918 480 \$</u>	<u>17 642 023 \$</u>

CONSEIL SCOLAIRE CATHOLIQUE DE DISTRICT DES GRANDES RIVIÈRES

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

31 AOÛT 2016

8. CRÉANCES SUR DÉBENTURES NETTES ET PRÊTS POUR IMMOBILISATIONS (SUITE)

Les paiements de capital et d'intérêts concernant la dette nette en cours au 31 août 2016 sont exigibles comme suit:

	Capital	Intérêts	Total
2016-2017	760 252 \$	809 887 \$	1 570 139 \$
2017-2018	798 859	771 280	1 570 139
2018-2019	839 462	730 678	1 570 140
2019-2020	882 168	687 971	1 570 139
2020-2021	927 088	643 051	1 570 139
Par la suite	12 710 651	3 780 396	16 491 047
Passif net à long terme	16 918 480 \$	7 423 263 \$	24 341 743 \$

Les intérêts sur la dette à long terme se sont élevés à 838 835 \$ (2015 - 874 101 \$).

9. PRESTATIONS DE RETRAITE ET AUTRES AVANTAGES SOCIAUX FUTURS DES EMPLOYÉS

Passif au titre des prestations de retraite et des autres avantages sociaux futurs des employés

	2016		2015	
	Gratifications de retraite	Autres avantages sociaux futurs des employés	Total des avantages sociaux futurs des employés	Total des avantages sociaux futurs des employés
Obligations au titre des avantages sociaux futurs des employés cumulés au 31 août	3 857 346 \$	679 989 \$	4 537 335 \$	4 698 979 \$
Pertes actuarielles non amorties au 31 août	(492 841)	(3 476)	(496 317)	(276 900)
Passif au titre des avantages sociaux futurs des employés au 31 août	3 364 505 \$	676 513 \$	4 041 018 \$	4 422 079 \$

**CONSEIL SCOLAIRE CATHOLIQUE
DE DISTRICT DES GRANDES RIVIÈRES**

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

31 AOÛT 2016

9. PRESTATIONS DE RETRAITE ET AUTRES AVANTAGES SOCIAUX FUTURS DES EMPLOYÉS (SUITE)

Charges des prestations de retraite et des autres avantages sociaux futurs des employés

	2016		2015	
	Prestations de retraite	Autres avantages sociaux futurs des employés	Total des avantages sociaux futurs des employés	Total des avantages sociaux futurs des employés
Coût des prestations pour l'exercice considéré	- \$	382 869 \$	382 869 \$	223 451 \$
Intérêt sur les obligations au titre des prestations de retraite constituées	98 630	1 794	100 424	119 756
Perte (gains) actuariels constatés	33 092	(7 109)	25 983	7 232
Gain sur les modifications du régime	(105 111)	-	(105 111)	-
Charge au titre des avantages sociaux futurs des employés ¹	26 611	377 554	404 165	350 439
Paiements d'avantages de retraite 2015-2016	(572 194)	(213 032)	(785 226)	(615 092)
Augmentation (diminution) au titre des avantages sociaux futurs des employés	(545 583) \$	164 522 \$	(381 061) \$	(264 653) \$

¹ À l'exclusion des cotisations de retraite au Régime de retraite des employés municipaux de l'Ontario, un régime de retraite à employeurs multiples, décrit ci-après.

CONSEIL SCOLAIRE CATHOLIQUE DE DISTRICT DES GRANDES RIVIÈRES

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

31 AOÛT 2016

9. PRESTATIONS DE RETRAITE ET AUTRES AVANTAGES SOCIAUX FUTURS DES EMPLOYÉS (SUITE)

Hypothèses actuarielles

Les obligations au titre des prestations constituées pour les régimes futurs d'avantages sociaux des employés au 31 août 2016 reposent sur les hypothèses actuarielles des futurs événements déterminés aux fins de comptabilité en date du 28 octobre 2016 de même que sur le salaire quotidien moyen à jour et les jours de congés de maladie accumulés au 31 août 2016. Ces évaluations prennent en compte les modifications du régime décrites ci-dessus et les hypothèses économiques utilisées pour ces valeurs constituent les meilleures estimations des taux anticipés de prestations de retraite et autres avantages sociaux futurs des employés:

Hausse des coûts d'assurance et de soins de santé	8,5 % pour 2015-2016 et réduit de ¼ % par année jusqu'à 4 %
Hausse des coûts d'assurance dentaire	4,5 % pour 2015-2016 et réduit de ¼ % par année jusqu'à 3 %
Taux d'actualisation des obligations	2,05 %
Inflation	1,5 %
Rémunération et hausse de salaire	0 %
Hausse de salaire - congé de maladie	2 %

Prestations de retraite

(i) Régime de retraite des enseignantes et des enseignants de l'Ontario

Le personnel enseignant et les groupes d'employés connexes peuvent devenir membres du Régime de retraite des enseignantes et des enseignants de l'Ontario. Les cotisations de l'employeur pour ces employés sont fournies directement par la province de l'Ontario. Les charges de retraite et les obligations liées à ce régime représentent une responsabilité directe de la province. Par conséquent, aucun coût ni aucun passif lié à ce régime n'est inclus dans les états financiers consolidés du Conseil.

(ii) Régime de retraite des employés municipaux de l'Ontario

Tous les employés non enseignants du Conseil peuvent devenir membres du Régime de retraite des employés municipaux de l'Ontario (RREMO), un régime de retraite à employeurs multiples. Le régime procure des prestations de retraite à prestations déterminées aux employés selon leur nombre d'années de service et les taux de rémunération. Les cotisations au régime du Conseil équivalent aux cotisations de l'employé. Au cours de l'exercice terminé le 31 août 2016, le Conseil scolaire a contribué 1 472 336 \$ (2015 - 1 460 478 \$) au régime. Comme il s'agit d'un régime de retraite à employeurs multiples, ces cotisations sont les charges de prestations de retraite du Conseil. Aucun passif découlant de ce genre de régime de retraite n'est inclus dans les états financiers consolidés du Conseil.

CONSEIL SCOLAIRE CATHOLIQUE DE DISTRICT DES GRANDES RIVIÈRES

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

31 AOÛT 2016

9. PRESTATIONS DE RETRAITE ET AUTRES AVANTAGES SOCIAUX FUTURS DES EMPLOYÉS (SUITE)

(iii) Gratifications de retraite

Le Conseil scolaire procure des gratifications de retraite à certains groupes d'employés embauchés avant certaines dates. Le Conseil procure ces prestations par l'entremise d'un régime de prestations déterminées sans capitalisation. Les coûts des prestations et le passif au titre des prestations liés à ce régime sont inclus dans les états financiers consolidés du Conseil. Le montant des gratifications payables aux employés admissibles est fondé sur leur salaire, sur leurs jours de congé accumulés et sur leur nombre d'années de service au 31 août 2012.

Provision des gratifications de retraite volontaire – paiement par anticipation

Au cours de l'exercice 2015-2016 les syndicats, FEÉSO, AEFO et SCFP ont ratifié les conventions collectives aux paliers local et central qui comprenaient une disposition relative à la provision des gratifications de retraite volontaire – paiement par anticipation. Cette disposition donnait aux membres des syndicats le choix de recevoir un versement de gratifications de retraite à un taux actualisé gelé au 31 août 2016 (ou à la première période de paie en septembre 2016 dans le cas du SCFP).

Cette disposition a été également offerte à tous les employés des conseils scolaires non syndiqués, y compris aux directeurs et directeurs adjoints d'école. Ces paiements sont payables aux 31 août 2016.

Certains employés ont opté pour les paiements par anticipation qui étaient actualisés aux valeurs comptables de l'état financier courant. Par conséquent, la réduction du passif des membres qui ont choisi la gratification de retraite volontaire – paiement par anticipation était accompagnée par des gains actuariels dans les états financiers de l'exercice 2015-2016 du Conseil. Cela a donné lieu à une réduction de 355 023 \$ du passif lié aux avantages sociaux futurs des employés du Conseil.

(iv) Prestations d'assurance-vie et de soins de santé

Le Conseil scolaire offre à certains groupes d'employés des avantages au titre de l'assurance-vie, de l'assurance dentaire et des soins de santé après leur retraite jusqu'à l'âge de 65 ans. Ces cotisations sont fondées sur les antécédents du Conseil et les cotisations des retraités peuvent être subventionnées. Le coût de ces prestations et le passif lié à ce régime sont financés grâce à un régime à prestations déterminées sans capitalisation et sont inclus dans les états financiers consolidés du Conseil. À partir du 1^{er} septembre 2012, les employés prenant leur retraite à cette date ou après cette date ne seront plus admissibles aux cotisations subventionnées ou aux contributions versées par le Conseil.

CONSEIL SCOLAIRE CATHOLIQUE DE DISTRICT DES GRANDES RIVIÈRES

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

31 AOÛT 2016

9. PRESTATIONS DE RETRAITE ET AUTRES AVANTAGES SOCIAUX FUTURS DES EMPLOYÉS (SUITE)

Autres avantages sociaux futurs des employés

- (i) Obligations concernant la Commission de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail

Le Conseil est un employeur de l'annexe 2 aux termes de la *Loi sur la sécurité professionnelle et l'assurance contre les accidents du travail* et, à ce titre, assume la responsabilité du paiement de toutes les réclamations à ses travailleurs blessés aux termes de la Loi. Le Conseil ne finance pas ces obligations préalablement aux paiements faits en vertu de la Loi. Les coûts des prestations et le passif au titre des prestations liées à ce régime sont inclus dans les états financiers consolidés du Conseil. Les conseils scolaires doivent verser un montant complémentaire pendant une période n'excédant pas quatre ans et six mois aux employés recevant des paiements de la Commission de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail, si une disposition de la convention collective avant 2012 le stipulait.

- (ii) Prestations d'assurance-vie et de soins de santé en cas d'invalidité de longue durée

Le Conseil fournit des prestations d'assurance-vie, de soins dentaires et de soins de santé aux employés qui sont en congé d'invalidité de longue durée. Le Conseil est responsable du paiement des primes d'assurance-vie et des coûts des prestations de soins de santé aux termes de ce régime. Le Conseil verse ces prestations par l'entremise d'un régime de prestations déterminées sans capitalisation. Les coûts de la rémunération versée aux employés en congé d'invalidité de longue durée sont entièrement assurés et ne sont pas inclus dans ce régime.

- (iii) Suppléments aux prestations de congé de maladie

Les employés peuvent reporter à l'année suivante seulement un maximum de 11 crédits de congé de maladie inutilisés pendant l'année en cours pour compléter leur salaire s'ils reçoivent des prestations dans le cadre du régime de congé de maladie et d'invalidité de courte durée au cours de l'année concernée. Les coûts liés aux prestations versées dans les états financiers sont de 52 748 \$ (2015 - 54 765 \$).

Aux fins de comptabilité, l'évaluation des obligations au titre des prestations constituées pour le supplément aux congés de maladie repose sur les hypothèses actuarielles pour les événements à venir déterminés au 28 octobre 2016, de même que sur le salaire moyen par jour et les jours de congé accumulés par les employés au 31 août 2016.

CONSEIL SCOLAIRE CATHOLIQUE DE DISTRICT DES GRANDES RIVIÈRES

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

31 AOÛT 2016

9. PRESTATIONS DE RETRAITE ET AUTRES AVANTAGES SOCIAUX FUTURS DES EMPLOYÉS (SUITE)

(iv) Prestations d'assurance-vie

Le Conseil scolaire fournit un régime distinct de prestations d'assurance-vie pour certains employés à la retraite. Ces cotisations sont fondées sur les antécédents du Conseil qui subventionne les cotisations des retraités. Le coût de ces prestations et le passif lié à la subvention des cotisations de ces retraités dans le cadre de ce régime collectif sont inclus dans les états financiers consolidés du Conseil.

(v) Prestations de soins de santé et de soins dentaires

Le Conseil scolaire est le promoteur d'un régime distinct qui fournit des prestations d'assurance-groupe de soins de santé et de soins dentaires aux employés à la retraite. Ces cotisations sont fondées sur les antécédents du Conseil qui subventionne les cotisations des retraités. Le coût de ces prestations et le passif lié à la subvention des cotisations de ces retraités dans le cadre de ce régime sont inclus dans les états financiers consolidés du Conseil.

Changements futurs au régime de prestations

Le Conseil offre actuellement des prestations de soins de santé, de soins dentaires et d'assurance-vie à certains employés et retraités des conseils scolaires. Il a pris en charge le passif du paiement des prestations couvertes par ces régimes. Dans le cadre des conventions collectives ratifiées pour les employés non syndiqués qui négocient au niveau central et qui ont ratifié des discussions centrales avec les directeurs et directeurs adjoints d'école, les Fiducies des soins de santé au bénéfice des employés (FSSBE) seront établies en 2016-2017 pour les groupes d'employés suivants : FEESO-PSE, AEFO, SCFP et les employés non syndiqués, y compris les directeurs et directeurs adjoints d'école. Les FSSBE offriront des prestations de soins de santé, d'assurance-vie et de soins dentaires aux enseignants (à l'exception des enseignants suppléants occasionnels), aux travailleurs en éducation (à l'exception du personnel occasionnel et temporaire), aux autres membres du personnel du Conseil scolaire et aux retraités jusqu'à la date de participation du Conseil scolaire à la FSSBE. Ces prestations seront offertes dans le cadre d'une structure de gouvernance conjointe entre les groupes de négociation / employés, les associations de conseillers scolaires et le gouvernement de l'Ontario. À partir du 1^{er} février 2017, le Conseil ne sera plus responsable d'offrir des prestations aux groupes mentionnés ci-dessus. Il transférera dans les FSSBE un montant par équivalent à temps plein (ETP) fondé sur les coûts réels des prestations de 2014-2015 + 8,16 % représentant l'inflation pour 2015-2016 et 2016-2017. De plus, le ministère de l'Éducation fournira au Conseil scolaire un montant supplémentaire de 300 \$ par ETP pour les employés actifs du Conseil scolaire. Ces montants seront alors transférés dans la fiducie pour les prestations des employés et des retraités.

CONSEIL SCOLAIRE CATHOLIQUE DE DISTRICT DES GRANDES RIVIÈRES

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

31 AOÛT 2016

10. FRAIS PAYÉS D'AVANCE

	2016	2015
Assurances	52 457 \$	52 031 \$
Autres	134 095	66 957
Permis de construction	411 125	-
	597 677 \$	118 988 \$

11. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

COÛT	Solde au 31 août 2015	Acquisitions et transferts	Aliénations	Solde au 31 août 2016
Terrains	1 336 068 \$	157 669 \$	(1 000) \$	1 492 737 \$
Améliorations de terrains	4 983 942	7 454	-	4 991 396
Bâtiments et amélioration des bâtiments	113 955 443	4 674 917	(914 934)	117 715 426
Structures mobiles	379 281	-	-	379 281
Mobilier	631 940	54 339	-	686 279
Équipement	1 793 125	95 437	-	1 888 562
Matériel informatique	5 703 290	822 000	-	6 525 290
Logiciel informatique	156 232	-	-	156 232
Véhicules	252 985	-	-	252 985
Construction en cours	4 128 639	2 655 978	-	6 784 617
	133 320 945 \$	8 467 794 \$	(915 934) \$	140 872 805 \$

AMORTISSEMENT CUMULÉ	Solde au 31 août 2015	Amortissement	Aliénations	Solde au 31 août 2016
Améliorations de terrains	1 292 399 \$	340 764 \$	- \$	1 633 163 \$
Bâtiments et amélioration des bâtiments	45 182 526	4 200 454	(569 872)	48 813 108
Structures mobiles	371 644	664	-	372 308
Mobilier	432 373	37 518	-	469 891
Équipement	1 492 347	74 266	-	1 566 613
Matériel informatique	4 651 252	393 731	-	5 044 983
Logiciel informatique	156 232	-	-	156 232
Véhicules	148 606	43 382	-	191 988
	53 727 379 \$	5 090 779 \$	(569 872) \$	58 248 286 \$

**CONSEIL SCOLAIRE CATHOLIQUE
DE DISTRICT DES GRANDES RIVIÈRES**

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

31 AOÛT 2016

11. IMMOBILISATIONS CORPORELLES (SUITE)

VALEUR COMPTABLE NETTE

	Solde au 31 août 2016	Solde au 31 août 2015
Terrains	1 492 737 \$	1 336 068 \$
Améliorations de terrains	3 358 233	3 691 543
Bâtiments et améliorations des bâtiments	68 902 318	68 772 917
Structures mobiles	6 973	7 637
Mobilier	216 388	199 567
Équipement	321 949	300 778
Matériel informatique	1 480 307	1 052 038
Véhicules	60 997	104 379
Construction en cours	6 784 617	4 128 639
	82 624 519 \$	79 593 566 \$

CONSTRUCTION EN COURS

Les projets de construction en cours ayant une valeur de 6 784 617 \$ (2015 - 4 128 639 \$) n'ont pas été amortis. L'amortissement de ces projets commencera lors de leur mise en service.

CONSEIL SCOLAIRE CATHOLIQUE DE DISTRICT DES GRANDES RIVIÈRES

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

31 AOÛT 2016

12. SURPLUS ACCUMULÉ

Le surplus accumulé est composé de ce qui suit:

	2016	2015
Aux fins de conformité - non affecté:		
Au début de l'exercice	14 420 799 \$	11 453 106 \$
Surplus de l'année courante	98 535	2 967 693
<i>Aux fins de conformité - non affecté, à la fin de l'exercice</i>	<u>14 519 334</u>	<u>14 420 799</u>
Aux fins de conformité - affectation interne:		
Au début de l'exercice	947 966	661 430
Montant engagé de l'excédents antérieurs aux projets d'immobilisations de l'exercice en cours	<u>(122 807)</u>	<u>(42 307)</u>
	825 159	619 123
Projets d'immobilisations engagés dans l'exercice en cours	122 807	42 307
Immobilisations engagés - amortissement	(41 851)	(33 664)
Augmentation (baisse) projets divers	(65 900)	320 200
Commission de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail	<u>(536 539)</u>	<u>-</u>
<i>Aux fins de conformité - Affectation interne, à la fin de l'exercice</i>	<u>303 676</u>	<u>947 966</u>
Non disponible aux fins de conformité:		
Revenus comptabilisés pour les terrains	1 492 737	1 336 068
Avantages sociaux futurs	(3 086 322)	(4 101 281)
Fonds générés par les écoles	1 980 744	1 996 185
Intérêts courus	<u>(195 326)</u>	<u>(203 087)</u>
	<u>191 833</u>	<u>(972 115)</u>
	<u>15 014 843 \$</u>	<u>14 396 650 \$</u>

CONSEIL SCOLAIRE CATHOLIQUE DE DISTRICT DES GRANDES RIVIÈRES

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

31 AOÛT 2016

13. FRAIS DE LA DETTE ET INTÉRÊTS SUR LES PRÊTS POUR IMMOBILISATIONS

Les frais de la dette incluent le capital et les paiements d'intérêts de la façon suivante:

	2016	2015
Versements sur le capital du passif à long terme	723 543 \$	688 632 \$
Versements d'intérêts sur le passif à long terme	838 835 \$	874 101 \$
Intérêts courus sur le passif à long terme non-échu	195 328 \$	203 087 \$

14. ACTIVITÉS DE FINANCEMENT SCOLAIRE

Chacune des écoles du Conseil organise des activités de prélèvement de fonds pour diverses activités. Bien que l'argent est géré au niveau des écoles, ces activités parascolaires sont sous la juridiction du Conseil et font partis des états financiers consolidés du Conseil.

Chaque année, la différence entre les revenus et les dépenses des fonds générés par les écoles varie selon le nombre d'activités organisées durant l'année scolaire ou si certaines dépenses sont reportées à une année ultérieure. Ainsi, il y a eu des revenus au montant de 3 782 643 \$ (2015 - 3 715 892 \$) et des dépenses au montant de 3 798 084 \$ (2015 - 3 619 227 \$) au cours de l'année. Le Conseil démontre un surplus accumulé de 1 980 744 \$ (2015 - 1 996 185 \$) de ces activités scolaires, surplus qui est équivalent aux montants détenus dans les institutions bancaires au nom des écoles du Conseil. Les revenus et dépenses de ces activités font l'objet d'une restriction dans le rapport de l'auditeur indépendant.

CONSEIL SCOLAIRE CATHOLIQUE DE DISTRICT DES GRANDES RIVIÈRES

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

31 AOÛT 2016

15. DÉPENSES PAR OBJETS

Voici un sommaire des dépenses courantes comptabilisées dans l'état consolidé des résultats par objets:

	2016 Budget	2016 Réel	2015 Réel
Dépenses courantes			
Salaires et traitements	71 750 469 \$	71 431 658 \$	69 876 195 \$
Avantages sociaux	10 607 156	10 796 397	10 552 693
Perfectionnement du personnel	964 959	1 139 581	1 065 912
Fournitures et services	9 809 321	9 351 021	9 325 360
Intérêts des emprunts	846 595	838 835	874 101
Frais de location	275 000	182 789	224 665
Frais et services contractuels	9 543 996	9 809 504	9 417 467
Autres	89 164	654 278	591 610
Amortissement des immobilisations corporelles	4 761 129	5 090 779	4 723 086
Activités financées par les écoles	3 600 000	3 798 084	3 619 227
	112 247 789 \$	113 092 926 \$	110 270 316 \$

16. FONDS D'ÉCHANGE D'ASSURANCE DES CONSEILS SCOLAIRES DE L'ONTARIO (OSBIE)

Le Conseil scolaire est membre du Fonds d'échange d'assurance des conseils scolaires de l'Ontario (OSBIE), une société d'assurance réciproque titulaire d'un permis en vertu de la *Loi sur l'assurance*. OSBIE offre une couverture de responsabilité publique et générale, de même qu'une couverture des dommages aux biens et de certains autres risques. L'assurance-responsabilité est disponible jusqu'à concurrence de 24 \$ millions par événement.

Les primes payables sont en fonction de l'assurance de réciprocity et des antécédents du risque du Conseil. De temps à autre, le Conseil pourra recevoir un remboursement ou être invité à payer une prime additionnelle au prorata de ses antécédents. Les cinq années de validités de sa police actuelle expirent le 31 décembre 2021.

CONSEIL SCOLAIRE CATHOLIQUE DE DISTRICT DES GRANDES RIVIÈRES

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

31 AOÛT 2016

17. OBLIGATIONS CONTRACTUELLES ET ÉVENTUALITÉS

- a) Au 31 août 2016, le Conseil avait plusieurs contrats signés pour différents programmes et achats d'équipement. Les projets de construction en cours seront complétés dans les années à venir (valeur estimative).

Projets non complétés et non commencés 5 984 871 \$

- b) Le Conseil a signé des contrats pour divers services qui l'engage à déboursier les montants suivants au cours des cinq prochaines années:

	2016/17	2017/18	2018/19	2019/20	2020/21	Total
Contrats totaux	<u>11 763 508 \$</u>	<u>7 248 021 \$</u>	<u>7 008 482 \$</u>	<u>7 032 281 \$</u>	<u>7 210 484 \$</u>	<u>40 262 776 \$</u>

- c) Le Conseil est impliqué dans certains litiges mineurs, desquelles les résolutions ne sont pas encore déterminables. S'il y avait obligation d'acquitter une réclamation concernant ces litiges mineurs, la perte qui en résulterait serait imputée aux résultats de l'exercice en cours. La direction considère que ces affaires sont atténuées par une protection d'assurance adéquate.

18. FONDS EN FIDUCIE

Les fonds en fiducie administrés par le Conseil, dont la valeur marchande s'élève à 125 338 \$ (2015 - 118 985 \$) n'ont pas été inclus dans l'état consolidé de la situation financière, pas plus que les opérations s'y rapportant n'ont pas été prises en compte dans l'état consolidé des résultats d'exploitation.

Le Conseil détient en fiducie un montant de 400 000 \$ en relation avec le plan des avantages sociaux.

19. REMBOURSEMENT DES FONDS REÇUS DE LA FIDUCIE "55 SCHOOL BOARD TRUST"

Le 1^{er} juin 2003, le Conseil a reçu un montant de la fiducie "55 School Board Trust" aux fins de sa dette liée aux immobilisations admissibles à une aide financière du gouvernement provincial aux termes d'une entente sur 30 ans conclue avec la fiducie. La fiducie "55 School Board Trust" a été constituée en vue du refinancement de la dette, non couverte par un financement permanent, des conseils scolaires participants et donc bénéficiaires de la fiducie. Selon l'entente conclue, la fiducie a remboursé la dette des conseils en échange de la cession par ces conseils des futures subventions provinciales qui leur étaient payables en rapport avec leur dette non couverte par un financement permanent.

Par suite de l'entente susmentionnée, le passif relatif à la dette non couverte par un financement permanent n'est plus reflété dans la situation financière du Conseil.